

FEDERATION DES AMAP DE PICARDIE

QUATRIEME RENCONTRE DES AMAP EN PICARDIE

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2012

A RIBECOURT (60)

MOIS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2012

SYNTHESE

SOMMAIRE

Présentation de la journée.....	3
Atelier n° 1 : La charte des AMAP : sa réécriture comme chantier inter-régional, pourquoi et comment ?	4
Atelier n° 2 : L'animation de l'AMAP	6
Atelier n° 3 : L'avenir des AMAP	8
Plénière : Débat : Le Vivant est-il à vendre ?	10
ANNEXES	11

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

Le Dimanche 25 novembre 2012, la quatrième rencontre des AMAP de Picardie a eu lieu au lycée Horticole de Ribécourt dans l'Oise. Cet événement a réuni environ 70 personnes tout au long de la journée.

Après une introduction de Marie-Christine Guillemain, vice-présidente du Conseil Régional chargée des circuits courts ainsi que de M.Hélène Balitout, élue au Conseil Général de l'Oise, M. Bulot directeur de l'EPLEFPA de Ribécourt a souhaité la bienvenue aux participants.

A l'occasion de cette journée, nous avons accueilli Marie Gaudfernau, chargée de projet au Mouvement Inter-régional des AMAP (MIRAMAP) afin qu'elle présente MIRAMAP et le chantier de révision de la charte des AMAP.

La matinée était réservée à des échanges thématique en groupe, l'après midi fut consacrée au débat sur les Semences et les OGM avec comme intervenants : François Veillerette, Vice-Président du Conseil Régional de Picardie en charge de Santé/environnement et Guy Kastler, délégué général du réseau « Semences Paysannes ».

PROGRAMME

10h15 *Présentation du déroulé de la journée*

10h45 à 12h30 :

- *Atelier n°1 « La charte des AMAP : sa réécriture comme chantier inter-régional, pourquoi et comment ? »*
- *Atelier n°2 « L'animation de l'AMAP »*
- *Atelier n°3 « L'avenir des AMAP »*

12h30 / 14h – *Auberge espagnole*

15h00 / 17h – *Débat : Le Vivant est-il à vendre ?*

Les Semences : A qui appartiennent-elles ? Les OGM : Quels risques pour notre santé et quels enjeux agricoles ?

Intervenants : François Veillerette, Vice président Conseil Régional de Picardie chargé de l'environnement, Alimentation, Santé

Guy Kastler, délégué général du réseau Semences paysannes.

17h - *Conclusion de la journée*



ATELIER N° 1 : LA CHARTE DES AMAP : SA RÉÉCRITURE COMME CHANTIER INTER-RÉGIONAL, POURQUOI ET COMMENT ?

- **POURQUOI CETTE REECRITURE DE LA CHARTE DES AMAP ?**
- **QUELLE ORGANISATION DE LA REFLEXION EN PICARDIE**
- **QUELLE CONTRIBUTION DES AMAP ET DES PRODUCTEURS PICARDS ?**

Animateur : Marie Gaudfernau, chargée de projet MIRAMAP

Rapporteur : Daniel Malik, Président Bio AMAPorte, Møy de l'Aisne

Secrétaire : Inès Dereave, productrice à Bayonvillers (80)

Participants :

Marie-Laure PERNELLE, AMAP du Bassin Creillois, Creil (60)

Eric GAILLARD, AMAP Paniers de l'Abbaye, Chiry Ourscamps (60)

Danielle GONICHON, AMAP en Valois, Crépy en Valois (60)

Annie et Bruno TABAKA, AMAP de la Bergerie, Compiègne (60)

Jean-Marie BEAUDOIN, fromager (60)

Benoit WALBROU, AMAP Hommes de terre, Ham (80)



ANNEXE 1 et 2 : Principes fondateurs et Charte des AMAP

Pourquoi une charte ?

La charte des AMAP est un cadre éthique commun, c'est un cadre et des frontières qui permettent de respecter la diversité interne du réseau et laisser de l'espace à des expérimentations.

Pourquoi réviser la charte ?

- La charte a été écrite il y a presque 10 ans par quelques premières AMAP, aujourd'hui nous sommes plus de 1600 AMAP en France
- Le mouvement a grandi et évolué : plusieurs producteurs peuvent être en partenariat AMAP, un contexte économique différent suivant les productions...
- La charte est constituée de 7 pages et 18 principes fondateurs, certains sont redondants, éparpillés voir inutiles. Chaque région s'est approprié cette charte en réécrivant son application. **ANNEXE 3 – Points d'application de la charte des AMAP par la FAMAPP**
- **Réviser la charte est un moyen, pas une fin**, c'est ramener de l'éducation populaire dans le réseau, c'est à chaque AMAP de pouvoir réaffirmer sa démarche politique (au sens citoyen) vis-à-vis de la façon de consommer.

Réviser la charte c'est :

- Une occasion de faire se rencontrer les AMAP localement et parler de ce qui les rassemble
- Une occasion de faire remonter des réflexions et des questionnements
- Eclaircir le cadre éthique commun
- Essayer d'intégrer la solidarité non seulement avec les paysans mais aussi entre Amapiens
- Rendre plus lisible la charte donner envie de la lire

Ce n'est pas une fin en soi mais un outil, pour montrer que les AMAP sont des outils politiques et citoyens.

C'est le processus qui est autant voire plus intéressant que le résultat.

Le chantier de réécriture peut redonner un dynamisme au réseau, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, même si nous savons que tout le monde ne viendra pas.

Comment la réviser ? ANNEXE 4 - Document méthodologique de révision de la charte

C'est le MIRAMAP qui porte le chantier mais ce sont les associations locales qui vont le faire vivre pendant un an : le départ a été donné vendredi dernier (23/11) pour se terminer en décembre 2013.

L'échelle pertinente est l'AMAP locale avec les synthèses successives faites au niveau régional puis vers le national. Il est nécessaire d'impliquer fortement les producteurs autant que les AMAP dans la révision de la charte. Il est nécessaire que la charte n'ait pas un effet de « rétrécissement » du champ d'action des AMAP et/ou un effet « normalisant ».

Constat général vis-à-vis des AMAP :

Il y a une globale baisse d'adhérents dans les AMAP et une certaine « dépolitisation » des adhérents.

Attention au mot « politique », en effet le mot politique est souvent interprété au sens politicien et donc vite catalogué et rejeté mais il est important de ne pas se faire confisquer ce mot !

Différence entre « apolitique » : qui ne s'intéresse pas à la vie en société, et « apartisan » : n'appartient pas à un parti politique.

Vis-à-vis des adhérents des AMAP :

Comment sensibiliser les adhérents des AMAP et développer l'éducation populaire ?

Notamment pour limiter les quelques dérives observées dans les AMAP, moins militantes et plus consommatrices.

Aujourd'hui, il existe d'autres types de circuits courts qui se développent, l'AMAPien peu sensibilisé aux valeurs de l'AMAP et à l'Economie Sociale et Solidaire peut être attiré par ces autres formes de circuits courts.

Il est nécessaire de prendre garde à comprendre que les gens en AMAP peuvent ne pas être militants et peuvent évoluer dans leurs visions tant dans leur consommation que dans leur vision de l'agriculture, l'AMAP est là pour leur donner certaines clés de compréhension.

Le prépaiement est intéressant mais certaines personnes ne peuvent pas prépayer du fait de difficultés financières et sont donc « évincées » de l'AMAP (effet induit). Une réflexion doit être faite sur l'intégration de tous dans les AMAP, reste que le prépaiement est essentiel pour le producteur vis-à-vis de sa trésorerie.

Question posée : quelle solidarité entre Amapiens ?

Le rôle des bureaux des AMAP:

Les adhérents ne lisent pas toujours la charte des AMAP, il est important de bien la valoriser (ex : une belle mise en page).

Les bureaux des AMAP ont un rôle important car ils doivent faire part aux nouveaux adhérents de l'existence de cette charte (ex : distribution de la charte au moment de l'adhésion à l'AMAP).

Interrogations vis-à-vis du contenu de la charte:

- Mieux identifier l'agriculture paysanne
- Bio et évolution vers la bio : comment cadrer cela ?

Le positionnement vis-à-vis de la certification AB est assez différent selon les régions : refus certification/obligation certification...

Il ne s'agit de rien imposer aux AMAP, mais de poser un cadre éthique, notamment pour aller vers l'agriculture agro-écologique et paysanne.

Forme de la charte :

La charte est souvent réduite aux 18 points fondateurs et non aux 7 pages qui précisent son contenu, mais ces 7 pages ne rendent pas lisible la charte. Intérêt de rendre plus lisible et plus dynamique cette charte.

Exemple d'une autre charte : celle de la NEF : 3 pages, simple à lire.



PROPOSITIONS ET SUGGESTIONS

En Picardie ?

Les bénévoles de la FAMAPP ont pensés à des réunions inter-AMAP locales, mais toute idée sera la bienvenue ! Par ailleurs des points d'application de la charte ont été travaillés par la FAMAPP, ce qui permet de cadrer les interprétations de certains points de la charte.

3 documents importants :

- La charte des AMAP donne le cadre éthique
- le règlement intérieur de l'AMAP
- le guide d'essaimage (AllianceProvence, IDF)

ATELIER N° 2 : L'ANIMATION DE L'AMAP

- **A QUOI PEUT SERVIR L'ANIMATION DE L'AMAP ?**
- **COMMENT RENDRE PLUS VIVANT LES DIFFERENTS TEMPS FORTS (VISITE DE FERME, AG...) ?**
- **COMMENT ANIMER LES DISTRIBUTIONS D'AMAP ?**

Animateur : Annabelle AMET & Gérald BASSET, AMAP de Beauvais (60)

Rapporteur : Antoine Bouny, futur boulanger (60)

Secrétaire : Pierre Feissel, AMAP de la Bergerie, Compiègne (60)

Participants :

Cécile DAVIDOVICS, AMAP Pont Ste Maxence (60)

Nathalie THIBAUT, AMAP Pont Ste Maxence (60)

Jean-François REMY, AMAP Ourscamps, Chiry-Ourscamps (60)

Claudine BONNINGUES, AMAP Art de terre, à Rue (80)

Véronique DUFOUR, AMAP CSF Soissons (02)

Philippe GONICHON, AMAP en Valois, Crépy en Valois (60)

Alain DARGENT, producteur (80)

Hélène SPIGA, Future productrice (60)



Document distribué : [ANNEXE 5 : Boîtes à idée sur l'animation de l'AMAP](#)

Quels outils pour mieux communiquer et animer l'AMAP ?

Lors de l'arrivée du NOUVEL ADHERENT :

- **Distribution d'un livret d'accueil pour les nouveaux Amapiens :** avec le règlement, les statuts de l'AMAP, la charte des AMAP, l'adhésion, les points pratiques, les valeurs....
- Faire un pot d'accueil – temps de discussion avec anciens adhérents et nouveaux (parrainage?)

L'animation de l'AMAP permet de faire passer des messages sur les valeurs portées par l'AMAP auprès des adhérents via différents moments dans l'AMAP.

Quelques points importants d'organisation identifiés par le groupe :

VIE QUOTIDIENNE

- Lors de la distribution, il y a présence d'un chargé de permanence en compagnie d'un membre du CA de l'AMAP.
- Mise en place de groupes de travail et commissions thématiques (ouvertes à tous) au sein de l'AMAP tels que « Prix et jours de distribution » ; « éthique/qualité/développement » ; « communication »...
- L'animation peut passer par un « gâteau mystère » ; une galette des rois...
- Echanges avec le producteur : le producteur à un rôle important dans l'animation et la vie de l'AMAP.
- Diffuser des pétitions lors des distributions.
- Présence d'autres acteurs lors de la distribution (présentation d'une association par ex ...)
- La communication peut passer par mail, lettre d'info, site Internet.

LES TEMPS FORTS

- Journée à la ferme (festifs, thématique, coup de main)
- Aide au producteur
- Lors de l'Assemblée Générale de l'AMAP, les valeurs des AMAP pourraient être rappelées.
- Visites thématiques à la ferme (sensibilisation à la production), animée par le producteur
- Bilan de saison : support papier, QCM collectif
- Journée festive à l'AMAP
- Développer le SGP (Système de Garantie Participatif)

L'AMAP VERS L'EXTERIEUR :

- Faire plus de communication vers l'extérieur (ex: participer au Forum des associations)
- Participer au réseau régional des AMAP
- Participer aux évènements proposés par d'autres acteurs
- Intégrer les cercles de réflexions et la prise de décisions sur : l'agriculture ; l'aménagement du territoire ; l'alimentation et santé, l'économie.
- Vulgarisation dans les lycées
- Panier solidaire avec appel aux dons qui bénéficient à des personnes qui viennent chercher leurs paniers
- Organiser des débats...

Questionnements

Aide au producteur : comment solliciter la participation des adhérents ? Il faut souligner qu'il existe certaines difficultés pour fixer la date pour le producteur (selon le climat).

Bureau de l'AMAP : les adhérents peuvent avoir des difficultés quelquefois à s'impliquer d'avantage du fait de l'existence d'une équipe assez soudée à la tête de l'AMAP. Ce groupe doit être vigilant sur son ouverture vers les autres adhérents.



ATELIER N° 3 : L'AVENIR DES AMAP

- **AMAPIENS : COMMENT CONTRIBUER A LA DYNAMIQUE DE SON AMAP ?**
- **PRODUCTEURS : COMMENT FAVORISER LE MAINTIEN DU PARTENARIAT ?**
- **PERENNITE DES AMAP PICARDES : LE ROLE DE TOUS AU SEIN DU RESEAU REGIONAL DES AMAP**

Animateurs :

Claire TAUTY, AMAP Pont Ste Maxence (60) et Présidente FAMAPP

Mickael Evrard, maraîcher en AMAP et Vice-Président de la FAMAPP

Secrétaire/rapporteur : Jean-Pierre Bertrand, AMAP du bassin Creillois (60)

Participants :

Emmanuelle CLOMES, Directrice du Lycée Agricole d'Airion (60)

Pierre CHABROL, Futur producteur maraîcher à Nampsteuil sous muret (02)

Elodie DANIEL-AUSTAVET, Adhérente AMAP Monde, Compiègne (60)

David Martin, producteur Bovin (60)

Vivian DAUSSE, maraîcher en AMAP (02)

Stanislas CAUDRON, maraîcher en AMAP (02)

Marie-Christine DUMINI, Adhérente AMAP de Rue (80)

Philippe BENOIT, Maraîcher en AMAP (02)

Vanessa LABORIE, Présidente AMAP Ourscamps (60)

Christine GUILLEMIN, Vice Présidente, Conseil Régional de Picardie

Benoit BULOT, Directeur de l'EPLFPA de Ribécourt

Hélène BALITOUT, élue au Conseil Général de l'Oise



Tour de table des participants

Contexte général

AMAP moins visibles dans les médias, quelques articles négatifs sur le bio ont été diffusés dernièrement.

Il est rappelé que le nombre d'AMAP est stable, le nombre d'adhérents aussi. La phase de croissance s'est arrêtée.

Concernant la création d'AMAP, il faut aller chercher les groupes aujourd'hui ce qui n'était pas le cas avant. Dans l'Aisne, la question financière est importante, il n'y a plus de liste d'attente.

De manière générale, « l'équitable baisse, le bio stagne par contre le local a le vent en poupe », il existe par ailleurs de plus en plus une concurrence avec l'agriculture conventionnelle locale.

Il existe plus d'offre de « paniers » qu'avant, il y a une confusion entre « panier et AMAP ».

Fonctionnement AMAP :

Quand le bureau anime bien l'AMAP, l'AMAP se porte bien, mais à l'inverse il peut y avoir des pertes d'adhérents à cause d'une mauvaise organisation du bureau.

Un site internet bien fait peut permettre d'avoir des nouveaux adhérents.

Adhérents/ vie de l'AMAP :

Bien que les adhérents soient des personnes « à priori » informées sur les AMAP (les engagements ; les valeurs...), ce n'est pas forcément le cas.

Certains adhérents font une comparaison avec les prix de grandes surfaces, cette comparaison peut être utile mais il ne faut pas que ça devienne un « contrôle ».

Il y a une certaine peur que les produits soient chers.

Le prépaiement en plusieurs fois, c'est important pour les adhérents.

Les gens peuvent avoir certains problèmes pour venir à une distribution à cause d'un emploi du temps chargé.

Certaines personnes ne sont pas prêtes à venir régulièrement.

L'AMAP ne convient pas à tout le monde mais change les comportements de ceux qui viennent.

L'AMAP nous oblige à changer notre mode de vie.

Il est rappelé l'importance de la convivialité en AMAP.

Producteurs :

Il existe des difficultés : les livraisons sont quelquefois compliquées car elles sont parfois les mêmes jours et les mêmes heures dans plusieurs AMAP !

Attention à ne pas confondre : ventes groupées à la commande / ventes en AMAP.

Pour faciliter le lien avec les adhérents, le producteur peut discuter cuisine avec les adhérents pendant la distribution par ex.

Il est difficile d'assurer une certaine variété des légumes dans les paniers à certaines périodes de l'année.



Pour que l'AMAP marche :

- Bouche à oreilles, développer des contrats multi-produits mais attention de ne pas faire du tout et n'importe quoi (garder l'esprit paysan local, bio).
- Il faut donner la possibilité de la souplesse dans les choix.
- Développer la communication.
- Il faut nourrir le militantisme.
- Faire appel à la FAMAPP en cas de difficultés.

SYNTHESE

Où en sont les AMAP ? Le nombre est stable actuellement.

Les freins :

- Moins de médiatisation qu'il y a quelques années
- Changement de comportement dans la cuisine, mise en doute du bio dans les médias
- Renforcement des offres de « paniers »
- Difficultés des producteurs liées à la météo ou à l'installation
- La crise financière
- Une baisse des personnes en liste d'attente en AMAP

Les leviers :

- Une bonne dynamique de l'association permet un bon fonctionnement
- Convivialité et communication
- Faire des partenariats avec différents producteurs pour avoir plusieurs produits (viande, lait, pain etc)
- Faire des outils de communication sous différentes formes
- Développer des outils de suivi des paniers pour une bonne transparence dans le partenariat
- Diversité des paniers : échanges entre producteurs, conserves. Futur thématique de la journée entre producteur ?

LE ROLE DE LA FAMAPP ?

Utilité de la lettre d'information diffusée aux Amapiens, et du site Internet qui peut être mis à jour par les AMAP elles mêmes.

Pour que la communication touche le plus de monde, il faut multiplier les types de support (internet, papier, vidéos...).

Questionnements et propositions

Attention à la dilution des fondements des AMAP ou du militantisme qui a permis de créer ce mouvement.

Création des ateliers culinaires pour changer les comportements alimentaires, faire des actions collectives et transversales entre associations afin d'aller vers d'autres publics et travailler en réseau.

Diffuser auprès d'autres associations des documents (papier, vidéo...) sur les AMAP.

Ne pas oublier que dans les groupes AMAP, c'est le producteur le plus important.

PLÉNIÈRE : DÉBAT : LE VIVANT EST-IL À VENDRE ?

LES SEMENCES : A QUI APPARTIENNENT-ELLES ?

LES OGM : QUELS RISQUES POUR NOTRE SANTÉ ET QUELS ENJEUX AGRICOLES ?

INTERVENANTS :

FRANÇOIS VEILLERETTE, VICE PRÉSIDENT CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, ALIMENTATION, SANTÉ

GUY KASTLER, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES.



GUY KASTLER, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU RÉSEAU SEMENCES PAYSANNES.



FRANÇOIS VEILLERETTE, VICE PRÉSIDENT CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, ALIMENTATION, SANTÉ



RETROUVER LES VIDEOS SUR INTERNET ICI :

<http://www.dailymotion.com/FAMAPP#video=xvx47u>

ANNEXES

Annexe 1- Les 18 principes fondateurs des Amap®	I
Annexe 2- Charte des AMAP	II
Annexe 3- Points d'application de la charte des AMAP proposés par la FAMAPP.....	VIII
Annexe 4- Document méthodologique pour la réécriture de la charte des AMAP	X
Annexe 5- Boîte à Idées pour animer l'AMAP	XXI
Annexe 6- Résultats de l'évaluation de la rencontre.....	XXII

ANNEXE 1- LES 18 PRINCIPES FONDATEURS DES AMAP®¹

1. La référence à la charte de l'**agriculture paysanne** pour chaque producteur.
2. Une production de **dimension humaine** adaptée aux types de culture et d'élevage.
3. Une **production respectueuse de l'Homme, de la nature, de l'environnement et de l'animal** : biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau, bien-être animal...
4. Une bonne **qualité des produits** : gustative, sanitaire, environnementale.
5. L'appui à l'**agriculture paysanne locale**.
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le **maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire**.
7. Le **respect des normes sociales** par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
8. La **transparence** dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
9. L'**accompagnement du producteur à l'autonomie**, c'est à dire la capacité à être maître de ses choix.
10. **La proximité du producteur et des consomm'acteurs** : le lien direct, circuit et distances les plus courts entre eux.
11. **Une Amap par producteur** et par groupe local de consomm'acteurs.
12. La formalisation et le **respect des contrats** à chaque saison entre consomm'acteurs et producteurs.
13. La définition pour **chaque saison d'un panier** entre producteur et consomm'acteurs avec la possibilité d'achat-revente en cas d'insuffisance anticipée des produits.
14. La définition à chaque saison d'**un prix équitable** entre producteur et consomm'acteur.
15. Une **information** fréquente du consomm'acteur sur les produits.
16. La **solidarité** des consomm'acteurs avec le producteur dans les aléas de la production.
17. Une **participation active** des consomm'acteurs à l'Amap favorisée notamment par la responsabilité du maximum d'adhérents.
18. Une **sensibilisation des adhérents** de l'Amap aux particularités de l'agriculture paysanne.

¹ Source « Alliance Provence, Charte des AMAP, mai 2003 », Alliance Provence est détentrice la marque « AMAP » déposée à l'INPI sous le n° 03 3 239 886, enregistrés le 4/8/2003

ANNEXE 2- CHARTE DES AMAP -

CHARTRE des AMAP Picardie

Mai 2003

1 Philosophie générale.....	III
2 Définition générale des AMAP	III
3 Les principes généraux à respecter.....	IV
4 La création d'une AMAP.....	IV
5 Principes de fonctionnement d'une AMAP	V
5.1 Structuration des consomm'acteurs.....	V
5.2 Le contrat	V
5.3 L'achat de produits complémentaires	V
5.4 Le prix des produits fournis.....	V
5.5 La production	VI
5.6 Livraison et distribution	VI
5.7 Règlement	VI
5.8 Communication interne	VI
5.9 Evaluation.....	VI
5.10 Vie du réseau.....	VI

1 Philosophie générale

La charte sur les AMAP est un document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements auxquels doivent souscrire les associations désirant être reconnues comme AMAP.

Le réseau régional a pour objectif principal de développer et animer le réseau des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP). Elle souhaite contribuer au développement d'une agriculture durable et à la mise en place d'une économie solidaire entre villes et campagnes. Elle souhaite permettre aux consommateurs de manger sainement à un prix juste et accessible et qu'ils puissent définir et contrôler ce qu'ils ont dans leur assiette. Elle souhaite que ces consommateurs deviennent des **consomm'acteurs**.

2 Définition générale des AMAP

Une AMAP est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, c'est-à-dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Elle réunit un groupe de consomm'acteurs et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consomm'acteur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un prix constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne (voir définition au paragraphe suivant et en annexe).

3 Les principes généraux à respecter

Les AMAP doivent respecter 18 principes fondateurs :

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne (cf. annexe) pour chaque producteur.
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
3. Une production respectueuse de l'Homme, de la nature, de l'environnement et de l'animal : biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau, bien-être animal ...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale.
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale.
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
8. La transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix.
10. La proximité du producteur et des consomm'acteurs : le lien direct, circuit et distances les plus courts entre eux.
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consomm'acteurs.
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consomm'acteurs et producteurs.
13. La définition pour chaque saison d'un panier entre producteur et consomm'acteurs avec la possibilité d'achat-revente en cas d'insuffisance anticipée de produits.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consomm'acteurs.
15. Une information fréquente du consomm'acteur sur les produits.
16. La solidarité des consomm'acteurs avec le producteur dans les aléas de la production.
17. Une participation active des consomm'acteurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents.
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

I-

4 La création d'une AMAP

La création d'une AMAP peut être réalisée à l'initiative d'un groupe de consomm'acteurs motivés désirant soutenir l'agriculture paysanne de proximité et, dans certains cas, par des producteurs.

Ce groupe doit rechercher un producteur local qui s'engage à respecter les principes définis au paragraphe 3.

Pour ce faire, les consomm'acteurs favoriseront les contacts avec les producteurs locaux.

Une fois trouvé, ils soumettront leur choix à la commission d'évaluation du réseau régional qui organisera une visite de l'exploitation avec des consomm'acteurs.

Enfin, consomm'acteurs et producteur définiront ensemble le mode de fonctionnement selon des principes décrits au paragraphe suivant. Ils définiront ensemble un contrat.

Le respect de la charte des AMAP et l'adhésion au réseau régional constituent les deux conditions initiales pour que cette association entre consomm'acteurs et producteur se constitue en tant qu'AMAP.

5 Principes de fonctionnement d'une AMAP

5.1 Structuration des consomm'acteurs

Les consomm'acteurs peuvent choisir de se structurer en association de fait ou en association loi 1901.

Les instances et le mode de fonctionnement de l'AMAP devront permettre, dans tous les cas, de favoriser la participation d'un maximum de consomm'acteurs à la gestion de l'association.

5.2 Le contrat

Il est établi entre le groupe de consomm'acteurs ou l'association les représentant et le producteur.

Sa durée est liée aux cycles de production de l'exploitation.

Ce contrat explicite les modalités de distribution périodique de produits par le producteur aux consomm'acteurs (lieu, jour et un créneau horaire, prix constant déterminé en accord entre les consomm'acteurs et le producteur, liste des produits).

De leur côté, les consomm'acteurs s'engagent à régler par avance les produits selon des modalités à préciser. Ils s'engagent à trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, ils devaient se désister de leur engagement.

De son côté, le producteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ses engagements de fournir des produits de qualité aux consomm'acteurs dans les quantités et les échéances fixées...

Les paragraphes suivants précisent le contenu du contrat.

5.3 L'achat de produits complémentaires

Les consomm'acteurs souhaitant disposer régulièrement de produits complémentaires (viande, fromage, pain ...) devront créer obligatoirement une nouvelle AMAP.

5.4 Le prix des produits fournis

Producteur et consomm'acteurs définissent ensemble le prix du panier.

Le producteur s'engage à fournir périodiquement une quantité de produits correspondant à ce prix.

Il doit pouvoir expliquer le prix de ses produits fournis dans le cadre de l'AMAP par rapport aux prix pratiqués éventuellement ailleurs.

Le producteur devra fournir régulièrement des informations aux consomm'acteurs pour leur permettre de vérifier si les termes du contrat sont respectés.

5.5 La production

La production de l'agriculteur doit être réalisée dans le respect de la charte des AMAP.

Néanmoins, le réseau régional et les consomm'acteurs peuvent aider un producteur à faire évoluer son exploitation vers un mode de production respectueux de la nature et de l'environnement. Un contrat d'objectifs clair est alors établi avec le producteur.

Si le producteur est ponctuellement en incapacité de fournir les produits dans des quantités suffisantes et cela pour des raisons indépendantes de sa volonté (gel, grêle, parasites ...), il devra en informer immédiatement les consomm'acteurs.

5.6 Livraison et distribution

La distribution sera assurée par les consomm'acteurs en présence du producteur.

Pendant les périodes de vacances, il incombe à chaque adhérent absent de trouver un remplaçant.

5.7 Règlement

Les consomm'acteurs s'engagent financièrement sur une demi-saison.

Ils effectuent un prépaiement des paniers qui leurs seront livrés. L'objectif est de permettre au producteur de disposer d'un fonds de roulement ou une trésorerie suffisante pour réaliser ses investissements ou acquitter certaines dépenses.

Les paiements sont réalisés en une, deux ou trois fois à des échéances fixées par les consomm'acteurs avec le producteur.

Toutefois, des modalités de règlement spécifiques peuvent être définies pour des personnes connaissant des difficultés de paiement.

5.8 Communication interne

Consomm'acteurs et producteur mettront en œuvre tous les moyens de communication de leur choix pour assurer la diffusion des informations, développer la convivialité et favoriser la transparence.

5.9 Evaluation

Un travail d'évaluation de l'AMAP doit être réalisé régulièrement avec tous les adhérents. Il permet d'évaluer si les objectifs ont été atteints et si la charte a été respectée. Il permet également d'améliorer avec le producteur le fonctionnement de l'association, de mieux répondre aux besoins des consomm'acteurs.

5.10 Vie du réseau

Chaque AMAP s'engage à participer activement à au réseau régional afin de dynamiser le réseau et permettre son fonctionnement démocratique.

Annexe : les dix principes de l'agriculture paysanne

Principe n° 1	Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs d'accéder au métier et d'en vivre
Principe n° 2	Etre solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
Principe n° 3	Respecter la nature
Principe n° 4	Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares
Principe n° 5	Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
Principe n° 6	Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
Principe n° 7	Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations
Principe n° 8	Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural
Principe n° 9	Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
Principe n° 10	Raisonner toujours à long terme et de manière globale

ANNEXE 3- POINTS D'APPLICATION DE LA CHARTE DES AMAP PROPOSÉS PAR LA FAMAPP.

La charte des AMAP est composée des 18 grands principes à respecter en AMAP. Son interprétation peut-être différente selon les groupes et les producteurs. Afin de clarifier certains points et permettre de donner les clés des meilleures conditions pour un bon partenariat et de respecter au mieux les principes des AMAP, la FAMAPP propose des mises en pratiques décrites ci-dessous.

- Création d'AMAP :

- Conditions de création :

Les conditions de création d'une AMAP sont réunies soit par un système d'essaimage, c'est-à-dire qu'une AMAP participe à la création d'une autre AMAP, soit au minima en coordination et en accord avec les AMAP situées sur le même secteur géographique. La FAMAPP est présente également pour accompagner la création d'AMAP.

Un groupe de personnes (de 4 ou 5 personnes et 3 minimum) doit porter la dynamique de création de l'association, ce groupe se charge de faire circuler l'information entre le producteur et les adhérents de l'association.

Le lancement de la forme associative 1901 est encouragé, elle permet l'accès aux locaux publics par exemple. Les AMAPiens doivent prendre connaissance du cadre légal soit par le groupe, certains AMAPiens peuvent connaître le cadre légal et l'organisation des associations (rôles de l'AG, CA, bureau...) et apporter leur expérience au groupe de départ, soit par le réseau régional peut les informer du cadre légal.

Apprendre les uns des autres est une valeur forte des AMAP, cela permet la construction d'un projet commun.

- Une visite de ferme et une explication du projet :

Il est indispensable, en amont du partenariat d'effectuer une visite de la ferme du producteur par les représentants du groupe avec lequel le groupe va créer des liens par la suite. La FAMAPP peut accompagner le groupe dans ce cas pour préparer au mieux le partenariat. Dans le cas où le producteur est en phase d'installation, il est important que celui ci présente son projet aux amapiens, un soutien dans une phase d'installation est un soutien qui doit être prévu sur le long terme afin d'assurer une sécurité maximum au producteur.

- Vie associative :

Dès la création ou dans le temps de démarrage de l'association, il est indispensable qu'il y ait une répartition des tâches entre les membres actifs de l'équipe (le président ne doit pas être indispensable à chaque distribution). Une bonne circulation de l'information est essentielle pour faire vivre l'association (feuille d'information, mailing, coup de téléphone pour ceux n'ayant pas le net...), il est nécessaire de permettre à d'autres personnes s'impliquer dans la dynamique de l'association. Le principe, lors de la phase de lancement, est de veiller à ce qu'un collectif (fut-il petit) initie l'esprit de l'AMAP qui est une association et l'expression du soutien à un producteur non pas individuel mais collectif. Au bout d'un ou deux ans de fonctionnement, il est judicieux de préparer le passage de relais des personnes au bureau de l'association (transmission de compétences et de responsabilités...)

- Les pratiques agricoles en AMAP :

Un producteur ne peut être accepté en AMAP que dans une logique d'évolution vers des pratiques d'agriculture biologique ; Il est nécessaire que le groupe portant le nom AMAP et donc la marque, fasse lui même la démarche d'une garantie de cette démarche, notamment en fixant une échéance définie

avec le producteur. La FAMAPP peut accompagner le groupe et le producteur pour qu'il y ait une évolution.

- La transparence :

Tous les adhérents des AMAP doivent connaître la provenance des produits si le producteur effectue de l'achat ou des échanges ponctuels extérieurs. Cette transparence peut passer par différentes méthodes (discutées entre le groupe /producteur).

Ces échanges ou achats ponctuels doivent être faits en cas de force majeure et s'effectuent en priorité au sein du réseau des producteurs en AMAP, si ce n'est pas le cas, cela se fait auprès d'un producteur proche géographiquement. L'achat revendu doit être minoritaire dans le volume des produits retrouvés dans les paniers en AMAP, les producteurs en AMAP certifiés « Agriculture biologique » (AB) doivent faire appel à des producteurs également certifiés AB ;

- La présence à la distribution :

Le producteur a l'obligation et s'est engagé à être présent tout le temps de distribution de l'AMAP. Si ce n'est pas le cas, il peut se faire remplacer occasionnellement par quelqu'un qui travaille sur la ferme.

Il est possible qu'il y ait une régulation exceptionnelle en début de partenariat du fait du rapport volume de produit /distance parcourue.

- Les Paniers :

Chaque adhérent fait lui-même son panier (pesée/ prise de légume dans les caisses) sur place à la distribution, c'est une des pratiques qui fait tout l'intérêt des AMAP (pédagogique).

- Le Contrat :

Chaque producteur doit signer un contrat avec chaque adhérent de manière individuelle dans le cadre d'un partenariat en AMAP. Le contenu du contrat est décidé par l'AMAP en Assemblée Générale. A chaque nouveau producteur, un nouveau partenariat est en place avec un nouveau contrat spécifique. Il est nécessaire qu'il y ait un référent par producteur.

- Les paiements des paniers :

Les chèques payant les paniers de produits qui seront livrés régulièrement sont libellés directement au producteur ayant signé les contrats en AMAP avec chaque adhérent de l'association. Ces chèques sont remis par le trésorier de l'association au producteur en début de période d'engagement (ex : chèques donnés les 3 premiers mois pour une période d'engagement de 6 mois). L'argent ne passe en aucun cas par le compte bancaire de l'association.

ANNEXE 4- DOCUMENT MÉTHODOLOGIQUE POUR LA RÉÉCRITURE DE LA
CHARTRE DES AMAP



Chantier participatif
de réécriture
de la
charte des AMAP

Ouvert

à tous les réseaux d'AMAP et AMAP de France

Contact

04 81 91 60 51

charteamap@miramap.org

Préambule

En 2003, soit deux ans après l'apparition du concept en France, **les premières AMAP créées se sont réunies pour écrire ensemble une charte**, portant sur les règles de fonctionnement des AMAP et posant un cadre éthique commun.

Ces AMAP, d'ores et déjà réunies au sein du réseau **Alliance Provence**, ont décidé de déposer la marque AMAP à l'INPI, en 2003, puis à nouveau en 2008, afin de protéger le terme AMAP d'une éventuelle récupération commerciale.

Les valeurs promulguées par les AMAP sont entrées peu à peu en résonance avec les aspirations de milliers de familles et de paysans : des centaines d'AMAP ont vu le jour sur le territoire national. De quelques dizaines en 2003, puis quelques centaines en 2008, il en existe aujourd'hui plus 1600. Toutes se réfèrent à la charte, « document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements auxquels doivent souscrire les associations désirant être reconnues comme AMAP ».

La charte est donc le bien commun des AMAP de France.

Ainsi, Alliance Provence et le MIRAMAP ont décidé de consulter toutes les AMAP dans une vision collective et démocratique, afin d'intégrer leurs remarques dans une nouvelle charte, écrite par tous et pour tous.

Pourquoi ?

Deux raisons intrinsèquement liées motivent le MIRAMAP et Alliance Provence, ainsi que plusieurs régions, à porter ce chantier national de réécriture de la charte.

La charte est trop vague : elle doit être clarifiée et actualisée

Presque 10 ans après sa rédaction, la charte ne correspond plus tout à fait à certaines évolutions et innovations des pratiques, et elle se révèle floue sur plusieurs points. Par exemple, le point « une amap = un producteur »).

Au delà des spécificités locales légitimes, on constate de grandes disparités de fonctionnement qui peuvent créer des impacts négatifs sur l'avenir du mouvement des AMAP. Par exemple, la question du statut fiscal des AMAP a été posée au ministère de l'agriculture. C'est l'une des raisons qui justifie la réécriture de la charte, après 10 ans d'expérimentation et d'expansion continue : éviter toute interprétation commerciale des activités des AMAP ; et ancrer les AMAP dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire.

Alliance Provence et le MIRAMAP ne sont pas là pour dicter ou condamner des détails de fonctionnement : chaque AMAP peut-être libre et autonome, dans la mesure où elle respecte les valeurs fondamentales de la charte. Mais il nous faut prendre en considération que chaque AMAP se place dans le sillon d'un mouvement citoyen qui la dépasse largement.

Ainsi, il apparaît important que nous réfléchissions collectivement à un cadre éthique permettant la pérennisation du système d'AMAP.

Transfert de la marque d'Alliance Provence au MIRAMAP (à valider par Alliance Provence)

Aujourd'hui, Alliance Provence réfléchit en interne, à transférer la marque au MIRAMAP, afin que le propriétaire se situe au niveau national.

Le MIRAMAP n'est pas dans une démarche d'appropriation du concept, et ne veut pas se positionner dans un rôle de diktat de gestionnaire de « marque ». Rappelons que le MIRAMAP est né de la volonté

de plusieurs réseaux régionaux de s'organiser au niveau national, et n'est pas dans un schéma de relations hiérarchiques pyramidal.

Il reprend le principe de subsidiarité, qui prend en compte les échelles de pertinences d'action (local/départemental/régional/national).

Rappelons le contexte du dépôt de la marque AMAP par Alliance Provence.

Le terme AMAP étant devenu à la mode et donc vendeur, nous assistons depuis plusieurs années à des tentatives de récupération par des systèmes commerciaux. Le danger, si nous n'y prenons garde, est que le terme AMAP ne se banalise, et tombe dans le domaine public. Si c'était le cas, nous ne tarderions pas à voir bientôt des paniers AMAP dans les rayons des grandes surfaces, ou encore dans le marketing de projets entrepreneuriaux.

Plus que jamais donc, nous devons revendiquer l'irréductible et toujours actuelle identité des AMAP : celle d'un partenariat solidaire par contrat direct entre paysans et consommateurs.

C'est dans cette analyse qu'Alliance Provence a décidé de créer une marque. Et cette marque est de fait une marque collective *simple* (cf. article L751-1 du CPI), pour autant que la charte des AMAP soit respectée.

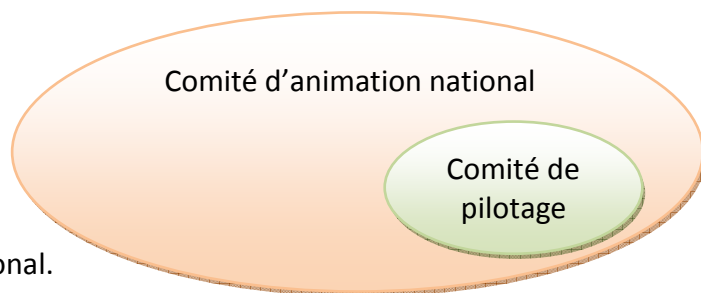
Qui ?

La charte est un bien commun. Ainsi, tous les amapiens et paysans en AMAP, tous les représentant d'AMAP et tous les réseaux d'AMAP sont invités à participer à sa réécriture.

L'implication d'un maximum de réseaux et d'AMAP de France est une condition de réussite au chantier de la charte des AMAP, afin que d'un même mouvement, nous appliquions la nouvelle charte ainsi réécrite.

Deux comités garantiront le bon déroulement du chantier de réécriture de la charte :

le comité de pilotage et le comité d'animation national.



Le comité de pilotage est composé de quatre personnes :

- ◆ Elisabeth Carbone : secrétaire générale de MIRAMAP
- ◆ Marc Alphantery : membre du bureau de MIRAMAP et administrateur d'Alliance Provence
- ◆ José Florini : administrateur d'Alliance Provence, représentant du groupe de travail d'Alliance Provence sur le chantier charte
- ◆ Marie Gaudfernau, salariée de MIRAMAP, en charge de l'animation du chantier

Le comité d'animation national est composé de duo, paysan/amapien, de chaque territoire (région, département ...) souhaitant participer à ce chantier. Ces duos seront désignés par leurs réseaux. Dans le cadre de réseaux informels ou d'absence de réseaux, les duos ressources seront ceux qui veulent s'impliquer dans le chantier charte.

Les amapiens et paysans du comité d'animation national ont un rôle de facilitateur/animateur pour le déroulement du chantier sur leur territoire, et seront garants de la transparence dans les prises de décisions. Les amapiens et paysans volontaires participeront à la rédaction de la nouvelle charte et des documents annexes.

Comment ?

Afin de créer une réelle dynamique nationale, il nous paraît important de laisser un « temps démocratique » permettant la réappropriation et la réflexion de chacun sur les sujets abordés. Ainsi, ce chantier est programmé jusqu'à la fin de l'année 2013, ce qui laisse plus d'un an pour réécrire la nouvelle charte.

Il se déroulera en 5 étapes, détaillées dans les pages suivantes. Chaque étape durera deux ou plusieurs mois; ce qui ne veut pas dire une participation active de chaque AMAP durant toute la période ; mais permet aux AMAP de participer à leur rythme et selon leurs disponibilités, aux différentes étapes. Il est important d'insister sur la participation des paysans à ce chantier : dans ce but, une liste de discussion « paysans » a été créée pour que les paysans en AMAP puissent discuter aussi entre eux (il suffit d'envoyer un mail à charteamap@miramap.org pour être inscrit).

À chaque étape le processus sera totalement transparent, à travers la rédaction et à la diffusion de documents exhaustifs retranscrivant toutes les propositions des AMAP, et décrivant les processus de prise de décision.

Les étapes sont les suivantes :

Etape 1 : Initialisation du chantier *juin – septembre 2012*

Etape 2 : Assemblées constituantes territoriales *octobre - avril 2013*

Etape 3 : Rédaction d'une proposition de charte *mai - juin 2013*

Etape 4 : Processus d'évolution et validation de la nouvelle charte *juillet - octobre 2013*

Etape 5 : Validation de la charte *décembre 2013*

Les pages qui suivent détaillent le déroulement de chaque étape.


Etape 1

Initialisation du chantier

Juin – septembre 2012

Etablir les objectifs, la démarche, le déroulement, et les éléments nécessaires à la compréhension du chantier de réécriture de la charte des AMAP.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Travail collaboratif entre le MIRAMAP et Alliance Provence
 - ◆ Premiers échanges avec les réseaux (régionaux, départementaux, et informels) et quelques AMAP isolées déjà connues, pour co-élaborer le processus du chantier.
(Pour des raisons humaines et logistiques, le comité de pilotage n'a pas pu contacter toutes les AMAP)
 - ◆ Rédaction d'un document méthodologique par le comité de pilotage
 - ◆ Nouvelle consultation des réseaux et AMAP, ajustement du document et validation
 - ◆ Travail collaboratif avec les régions sur un document d'animation, complétant le document méthodologique
 - ◆ Diffusion des deux documents cadres à toutes les AMAP et réseaux
 - ◆ Réception des premières réactions des AMAP

Documents produits et diffusés

- ◆ Un document cadre décrivant le déroulement de réécriture de la charte
- ◆ Un document d'animation comprenant :
 - Des documents complémentaires essentiels à la compréhension
 - Un document d'orientation comprenant des grilles d'analyse des débats
 - Des outils simples d'animation


Etape 2

Assemblées constituantes inter-AMAP

Octobre 2012 – Mars 2013

Avoir une vision globale et précise des évolutions de la charte souhaitées par les AMAP.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Mise en place de discussions au sein de chaque AMAP voulant participer au chantier (entre paysans, référents, et adhérents). C'est l'occasion aussi de faire le point sur les motivations et les visions des amapiens.
 - ◆ Organisation et animation de temps de réflexion et d'élaboration en commun inter-AMAP. Proposition de chaque groupe de travail des points à clarifier, actualiser, modifier, ajouter sur la charte des AMAP. Chaque proposition devra être argumentée afin que cela soit compréhensible par tous, et que cela facilite les futurs débats.
 - ◆ Envoie des propositions argumentées au comité de pilotage (charteamap@miramap.org)

Documents produits et diffusés


- ◆ Un document exhaustif référençant et classifiant toutes les propositions reçues
- ◆ Une synthèse identifiant les points consensuels et les points nécessitant d'être approfondis

Etape 3 Rédaction d'une proposition de charte

Avril – Juin 2013

Elaborer une proposition de charte à partir des propositions des AMAP données dans l'étape précédente.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Un temps de réaction sur les propositions envoyées de chaque région envoyées au cours de l'étape précédente
 - ◆ Un travail collaboratif et constructif par liste de discussion
 - ◆ Un travail de rédaction par le comité d'animation nationale et le comité de pilotage

Documents produits et diffusés


- ◆ Rédaction d'une première proposition de charte
- ◆ Rédaction d'un document argumenté sur le processus et les choix de rédaction

Étape 4 Processus d'évolution et validation de la nouvelle charte

Juillet-Octobre 2013

Faire des allers retours entre le comité d'animation national et les réseaux d'AMAP et AMAP pour affiner la proposition de charte.

Processus et méthodes

- 
- ◆ Réactions écrites sur la proposition de charte
 - ◆ Débats sur la liste de discussion
 - ◆ Week end de rédaction d'une proposition finale de la charte par les membres du comité d'animation national
 - ◆ Avis consultatif final en ligne (oui / non / abstention), pour les AMAP ayant participées au chantier

Documents produits et diffusés

- ◆ Document exhaustif référençant et classifiant toutes les propositions reçues
- ◆ Proposition finale de la charte
- ◆ Document quantitatif des votes en lignes

Etape 5 Validation de la charte

Novembre 2013

Clôturer le chantier national de réécriture de la charte :

une charte par tous et pour tous

Processus et méthodes

- ◆ Vote de la nouvelle charte en AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) du MIRAMAP
D'un point de vue juridique, seuls les adhérents de MIRAMAP et des différents réseaux ayant cotisé en 2012 pourront participer au vote
- ◆ Dépôt de la marque et de la charte à l'INPI par le MIRAMAP (sous couvert d'un transfert de marque d'Alliance Provence au MIRAMAP)

Documents produits et diffusés

- ◆ Une nouvelle charte, par tous et pour tous

ANNEXE 5- BOÎTE À IDÉES POUR ANIMER L'AMAP

Lieu	Objectifs	Animation pour les AMAPiens
Lieux de distribution	CONVIVIALITE	Soupe Party / Vin chaud/ Apéro/galette des rois/ dégustation de gâteau
Ferme	CONVIVIALITE	Journée ramassage de Noix/ Châtaignes/ fruits rouges.....et pique nique à la ferme
Ferme	CONNAISSANCE DU PRODUCTEUR	Visite de la ferme + pique nique
Lieu de distribution / quartier/village	SENSIBILISATION AMAP et COMUNICATION auprès du grand public	Projection/ débat pour les AMAPiens autour de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement. Projection débat – festival Alimenterre –CFSI (15/10 au 30/11) Emprunt DVD FAMAPP
Lieu de distribution Internet	COMMUNICATION SUR EVENEMENTS A venir	Flyers dans les paniers Tableau à lire sur la distribution d'AMAP Feuille d'information /newsletter
Lieu de distribution	FAIRE CONNAITRE L'AMAP	Faire une vidéo
Lieu de distribution	DECOUVERTE	Faire venir une association en lien avec les valeurs de l'AMAP sur le lieu de distribution.
	SENSIBILISATION	Organisation d'une journée en partenariat associations en lien avec les questions environnementales et agricoles
Lors de visite de ferme ou lieu de distribution	SENSIBILISATION	Emprunter ou acheter des jeux pour les enfants sur la question alimentaire.(ex : ADEME)
Lieu de distribution	SENSIBILISATION	Faire un référent « compost »
	SUIVI de la FERME ANIMATION	Rédaction d'une feuille d'information (ce qui se passe sur la ferme et recettes)

ANNEXE 6- RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Satisfaction journée

Très ; oui ; oui ; oui ; oui ; oui ; oui ; très

Attentes :

En apprendre plus, Informations sur le fonctionnement des AMAP ; Informations, contacts ; connaissance du réseau de la FAMAPP, information et conférence ; conférence ; faire le plein d'infos et de rencontres diverses ; partage , nouvelles idées ; partager des expériences, Conférence qui s'annonçait prometteuse et qui a dépassé les attentes !

Infos appréciées :

Sur la charte, MIRAMAP, thème de la conférence très intéressant ainsi que les intervenants, sur le fonctionnement, cette journée permet d'intégrer l'ensemble des valeurs défendues par le système des AMAP et de se regonfler en se rendant compte que l'on est pas seul dans son coin !

Rencontres et contacts :

Guy Kastler, MIRAMAP et établissement agricole

Connaissance réseau FAMAPP :

Non, oui, votre travail et son importance

Nouvelles idées et pistes d'actions :

Oui : parrainage AMAP

Améliorations :

Faire plus de communication sur l'évènement auprès des associations qui ont un rôle éthique tel que L214
Venez dans l'Aisne !

Présence rapprochée en région, et lien entre AMAP proches

Continuez !

Une rencontre plus proche d'Amiens qui peut attirer peut-être plus de participants de l'ouest !

L'AMAP de Rue participera aux travaux de terrain et nous essayerons d'apporter notre pierre au changement !